

bétail en eau de qualité et la

Villageoise à Vasles.

de peupliers.

saint-pardoux

18 février 2015

Pas de vain débat autour du caviste

Le maire de Saint-Pardoux, Benoît Piron, a souhaité effectuer une mise au point à la suite d'une délibération qui figurait à l'ordre du jour du dernier conseil municipal, à propos du loyer de la cave « Mets en Vin ». Le libellé de l'ordre du jour pouvait en effet prêter à confusion.

« Or notre intention n'était en aucune manière de remettre en question son activité, explique le maire, simplement le bail prévoyait après un loyer très réduit comme aide à l'installation (NDLR 600 € HT) que celui-ci passe à 800 € par mois. »

Benoît Piron estime que « la commune a fait son travail en aidant un artisan à s'installer



Sébastien Pillot se voit proposer d'acheter les murs de « Mets en Vin » à la mairie. Il attend les estimations.

avec un geste fait correctement et l'évaluation du loyer reste en dessous du marché pour un tel

local qui a été mis aux normes pour un investissement de 46.000 €. Pour le reste, la com-

mune n'est pas une vache à lait, cette entreprise vit bien aujourd'hui ».

Le conseil municipal a également décidé de proposer à Sébastien Pillot de se porter acquéreur des murs. Ce dernier attend toujours que des propositions lui soient faites. Benoît Piron nous a confirmé que trois estimations seront demandées auprès d'une agence immobilière, d'un notaire et bien sûr des Domaines.

« On ne compte pas l'assassiner, c'est une proposition plus qu'honorable de la part de la mairie. »

A suivre...

G.B.

thénezay

Mappas, de